

DOSSIER 1 : Comptabilité générale.

La balance avant inventaire par soldes au 31/12/N+2 de l'entreprise BARAKA est donnée en annexe 1.

L'entreprise a été créée le 01/01/N. On vous communique les renseignements complémentaires suivants :

- a) Un véhicule utilitaire acquis au début de l'exercice N pour un montant de 80 000 F pour une durée de vie de 5 ans est amortissable selon le système linéaire, a été cédé 31 800 F le 01/10/N+2. Seule l'écriture suivante a été passée :*

521 : Banque 31 800

822 : Produits des cessions d'immobilisation : 31 800

- b) Les stocks de fin d'exercice ont été estimés à 135 000 F pour les marchandises et 14 000 F pour les matières premières et autres approvisionnements.*
- c) Les immobilisations ont été acquises au 1^{er} janvier N et amortissables selon le procédé de l'amortissement constant.*
- d) Les charges provisionnées d'exploitation sur créance sont estimées à 1 000 F*
- e) L'impôt sur le résultat de l'exercice N+2 sera calculé.*

Travail à faire :

- 1. Passer les écritures de régularisations et d'inventaire compte tenu des renseignements ci-dessus.*
- 2. Présenter le compte résultat (annexe 2).*
- 3. Calculer le montant :*
 - Du résultat d'exploitation*
 - Du résultat financier*
 - Du résultat hors activité ordinaire (HAO).*
- 4. Calculer les soldes significatifs de gestion suivants :*
 - Marge brute sur marchandises*
 - Valeur ajoutée*
 - Excédent brut d'exploitation*

DOSSIER 2 : Comptabilité des sociétés commerciales

La société anonyme « Transition », au capital de 50 000 000 F a été constituée le 05 janvier 2000 par des apports en nature et en numéraire, la valeur nominale de chacune des actions étant 20 000 F.

De la balance de situation arrêtée au 30 juin 2000, sont extraits les soldes suivantes :

<i>101 : capital</i>	<i>50 000 000</i>
<i>109 : Actionnaires capital non appelé</i>	<i>- 16 000 000</i>
<i>4616 : Associés, versements anticipés</i>	<i>2 000 000</i>

Voici à titre de précision, un extrait des statuts de la société : « article 3 : les apports en numéraire devront être libérés de 50% dès la constitution de la société ».

Travail à faire :

Déterminer :

- 1. Le nombre d'actions correspondant aux apports en nature*
- 2. Le nombre d'actions correspondant aux apports en numéraire*
- 3. Le nombre d'actions correspondant aux versements anticipés.*

Le 5 septembre 2000, le conseil d'administration décide que le capital doit être entièrement libéré pour le 30 septembre 2000. Au 1^{er} octobre, il est constaté que tous les actionnaires ont répondu à l'appel.

Travail à faire :

Passer au journal les écritures relatives aux opérations ci – dessus.

DOSSIER 3 :

*1. **Gestion prévisionnelle :***

La coopérative des artisans MANGORO fabrique des foyers améliorés dont le coût standard est établi comme suit pour une unité produite :

- o Matière première : 3 kg à 150 F le kg*
- o Main d'œuvre directe : 6 heures à 200 F l'heure*
- o Charges indirectes de centre d'analyse : 3 unités d'œuvre à 1 500 F dont 1 000 F de charges fixes et 500 F de charges variables par unité d'œuvre pour une production considérée comme normale de 1 000 foyers améliorés.*

Or, durant la première période, il a été utilisé :

- a) 2 100 kg de matière première à 230 F*
- b) 7 200 heures de main d'œuvre directe à 210 F*
- c) Les charges indirectes se montent à 5 200 000 F pour une production réelle de 1 000 foyers améliorés. Cette production a demandé 3 200 unités d'œuvre.*

Travail à faire :

Déterminer et analyser les écarts.

II. Mathématiques financières

Cette partie comporte quatre(04) exercices.

Exercice 1

Un capital de 12 000 000 F est placé pendant 7 ans à 12% annuel. Quelle est sa valeur acquise à la fin de la septième année ?

Exercice 2

Quel capital doit – on placer pendant quatre(04) ans au taux annuel de 11,75% pour obtenir une valeur de 12 000 000 ?

Exercice 3

Quel taux annuel permet d'obtenir un capital de 15 123 144 F à partir d'un placement de 6 000 000 F pendant huit(08) ans ?

Exercice 4

En combien de temps un capital placé à 12,25% annuel est – il approximativement doublé ?

DOSSIER 4 : Budget de trésorerie

La coopérative des artisans de Kabadougou extrait et achète de l'argile et des minéraux pour les transformer en petits objets de décoration et en foyer améliorés. Une partie de la production est exportée dans les grandes villes européennes et américaines. (système allégé de comptabilité). Les ventes sont exonérées de TVA et dans un souci de simplification, il sera considéré que la TVA relative aux autres approvisionnements et aux fournitures liées est d'un montant négligeable.

Le bilan au 31/12/N est le suivant :

BILAN au 31 – 12 – N			
Total actif immobilisé	50 000 000	Capital	46 300 000
Stocks	10 000 000	Emprunts	14 700 000
Créances	20 000 000	Fournisseurs	8 000 000
Disponibilité	1 000 000	Autres dettes*	12 000 000
Total général	81 000 000	Total général	81 000 000

*dettes sociales et fiscales

Les ventes prévisionnelles de l'exercice N+1 s'élèvent à 20 000 000 F CFA par mois excepté juillet où elles s'élèvent à 30 000 000 F CFA et en août où elles sont nulles à cause des travaux champêtres de l'hivernage (saison de pluie dans le nord).

Les clients règlent à 30 jours.

Les charges prévisionnelles sont les suivantes :

- a) Consommations en provenance des tirs : 6 000 000 F par mois, dont $\frac{2}{3}$ payées à 30 jours et $\frac{1}{3}$ à 60 jours.

Il n'y a que onze mois de consommation.

- b) Charges de personnel : 6 000 000 par mois payés à la fin de chaque mois. Le personnel travaille onze mois et le 12^{ème} mois est égal aux congés payés. Les charges fiscales :

- 3 000 000 F par mois sont payées le 10 du mois qui suit le trimestre échu et 1 000 000 F de charges sociales mensuelles sont payées le 10 du mois suivant le trimestre échu.
- c) Divers impôt et taxes s'élevant en moyenne à 3 000 000 F par an seront considérés comme payés le 31 mars de chaque année au titre de l'exercice en cours.
 - d) Il y a 4 000 000 F par mois (sauf août et septembre) de charges d'activités ordinaires payées au comptant.
 - e) Le stock demeure au même niveau tout au long de l'année.
 - f) Les dotations aux amortissements relatives aux immobilisations possédées au 1/01/N+1 s'élèveront à 4 000 000. En avril N+1, sera acquise et payée une machine de 3 000 000 F, amortissable en cinq ans par la méthode dégressive.
 - g) L'emprunt figurant au bilan d'ouverture est au taux de 10%, échéance chaque 1^{er} juillet. Au 1/01/N+1, il reste à rembourser sept amortissements de 2 000 000 F chacun, également échus le 1^{er} juillet.

Travail à faire :

Etablir le budget de trésorerie.

NB : Cette entreprise est soumise au système allégé de comptabilité du SYSCOA.